

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2007**

L'an deux mil sept, le **24 OCTOBRE**, à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Bernard CARLIOZ, Maire.

**Présents :** Bernard CARLIOZ, Olivier VORMS, Jean-François BOCQUET, Luc ROSSET, Chantal MACQUET, David LYARD, Eric LABAZ, François ESCARAVAJAL, Gilbert DEVILLE, Christophe GUITTON, Marie-Noëlle MINARD.

**Secrétaire de séance :** Olivier VORMS

### **1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2007**

#### **2. CCFU : PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS :**

##### *a) Construction d'un EHPAD public sur le site de la Bouchère :*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n° 2007-34 du 26/06/2007 de la Communauté de Communes Fier et Ussets, portant projet de construction d'un EHPAD public sur le site de la Bouchère sur Sillingy, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la délibération désignée ci-dessus, valant notification et portant sur les adaptations statutaires ci-après :

- *La politique du logement et du cadre de vie :*

- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'un Etablissement Public d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, à vocation intercommunale, sur le site de la Bouchère, dans le cadre du schéma départemental gérontologique. Ce terrain, situé sur Sillingy, appartient à la CCFU. Sont compris dans cette compétence, les aménagements extérieurs et les raccordements aux réseaux et voies de circulation.

Le Conseil Municipal transfère à la Communauté de Communes Fier et Ussets la compétence « Construction d'un EHPAD public à vocation intercommunale sur le site de la Bouchère sur sillingy ».

##### *b) Création, aménagement et entretien de la Maison de la Communauté avec des locaux affectés à des services publics de caractère intercommunal et communautaire à l'exclusion d'un EHPAD :*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCFU souhaite une modification statutaire pour permettre la réalisation de la maison de la communauté. Monsieur le Maire précise au Conseil que la compétence en matière de création et d'entretien de la maison de la communauté est de droit attachée à l'existence même de la CCFU. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer, entendu que l'absence de délibération dans le délai de trois mois vaut avis favorable.

En ce qui concerne les locaux affectés à des services publics de caractère intercommunal et communautaire à l'exclusion d'un EHPAD le Conseil Municipal juge la démarche positive mais prématurée par rapport au projet de regroupement des deux associations d'aide à domicile, et le Conseil Municipal souhaite qu'une réflexion s'engage sur un CCAS Intercommunal en lien avec les actions du COLOC. Monsieur GUITTON précise qu'une différence doit être faite entre service public de caractère communautaire ou de caractère intercommunal, en effet, le transfert à caractère intercommunal n'est pas forcément d'intérêt communautaire. Un courrier sera adressé dans ce sens à la CCFU.

#### **3. TARIFS 2008 :**

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs des services publics et des bâtiments communaux :

##### *a. **Location de la Salle des fêtes :***

###### **A) LOCATION DE LA SALLE**

- Association de la commune	80 €
- Personne privée de la commune	80 €
- Association extérieure à la commune	270 €
- Personne privée extérieure à la commune	270 €

###### **B) LOCATION DE LA CUISINE**

- personne de la commune	55 €
- personne extérieure à la commune	70 €

<b>C) CHARGES</b>	<b>60 €</b>
-------------------	-------------

###### **D) RESERVATION**

Toute réservation ne sera effective qu'à :

- la remise d'un chèque correspondant à 30% du montant de la location,
- à la signature du contrat.

Le chèque sera encaissé si le désistement intervient dans les deux mois qui précèdent la date de réservation.

<b>E) CAUTION</b>	<b>450 €</b>
-------------------	--------------

Les personnes ou associations n'occupant la salle que 24 heures durant la semaine, du lundi au jeudi, bénéficient de 50 % de réduction sur les locations et sur les charges.

- b. **Appartement du presbytère** : Loyer mensuel de 571 €.
- c. **Appartement 1<sup>er</sup> étage Mairie** : Loyer mensuel de 380 € (location du garage : 50€ / mois).
- d. **Appartement 1<sup>er</sup> étage Ecole** : Loyer mensuel de 410 € (montant des charges : 70€ / mois).

e) **Réfection des tranchées** : Monsieur le Maire rappelle que la réalisation de tranchées, ou tout autres travaux, sur le domaine routier public communal, ou de gestion communale, ne peuvent être entrepris sans une autorisation délivrée par la commune dans les délais et formalités en vigueur. IL rappelle également que lors d'autorisation donnée par la Commune à des particuliers pour la réalisation de tranchée sous voirie sur le domaine routier public, intégré dans la gestion communale, un délai maximum de un mois à compter de la date de fin des travaux sera toléré pour la réfection de la chaussée et que dans le cas où aucune réfection de chaussée n'aurait été faite, la Commune est susceptible de réaliser les travaux moyennant une participation des particuliers. Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité décide de modifier les tarifs de participation comme suit :

- Pour des travaux relevant de tranchée type :
  - 100 Euros si une entreprise intervient au même moment sur la commune,
  - 200 Euros si aucune entreprise n'intervient sur la commune et pour la Commune.
- En dehors de ces « réfections classiques », pour des travaux plus importants :
  - facturation au coût réel entreprise.

f) **Concessions au Cimetière et au Columbarium** : Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs. Monsieur le Maire demande à ce que la commission se réunisse assez rapidement afin d'étudier les règlementations concernant les cendres funéraires et le dépôt d'urne. En effet, plusieurs demandes ont été faites en Mairie et il conviendrait d'instruire ce dossier afin d'apporter des réponses claires et rapides aux demandeurs. Ne faudrait il pas également réétudier l'aménagement d'un jardin des souvenirs... ?

4. **SUBVENTION** : Madame MACQUET fait part au Conseil de la demande de l'APE pour une subvention concernant le départ en classe de neige des enfants de l'école de Nonglard. Elle rappelle les règles de financement : sur une base forfaitaire le Conseil Général participe au 2/3 et la commune doit financer le tiers restant. La participation du Conseil Général est effective que si la commune s'associe également. Après avoir entendu l'exposé de Madame MACQUET, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à l'APE d'un montant de 870 € (30€ par élèves).

5. **AFFAIRES SCOLAIRES** : Madame MACQUET informe le Conseil Municipal que le matériel informatique utilisé par la directrice n'est plus assez performant. Madame DAURIER demande s'il est possible de changer le poste. Le Conseil Municipal ne se prononce pas pour l'instant et va contacter Monsieur COLLIGNON, l'informaticien qui a en charge la maintenance, afin qu'il regarde ce qui peut être fait pour améliorer ce PC ; sinon des devis seront demandés pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur.

Madame DAURIER demande également au Conseil Municipal de prévoir l'achat d'un tableau magnétique pour les cours d'anglais. Le Conseil répond favorablement à cette demande, Madame MACQUET va se charger de le commander.

Commission sécurité à l'Ecole : Monsieur LABAZ informe le Conseil Municipal que la commission sécurité va effectuer prochainement une visite à l'Ecole. Les points qui devaient être améliorés ont été pris en considération et le nécessaire a été fait ; Monsieur BOCQUET précise qu'il faudrait que les entreprises concernées soient présentes lors de cette réunion.

6. **POINT SUR LE BUDGET** : Monsieur le Maire donne information aux membres du Conseil de l'avancement des paiements concernant les travaux de la salle des fêtes, de l'école et du presbytère. Un acompte concernant la subvention du Conseil Général va être demandé (55% du Prix Hors Taxe). Les subventions concernant les travaux de rénovation de l'église et l'installation d'un skate park ont été soldées. Monsieur LABAZ informe le Conseil que Mr PAHON, qui réalise le déneigement sur la commune, a demandé s'il était possible de prévoir l'acquisition d'une paire de chaînes (coût : 2 272.40 € TTC) : Le Conseil Municipal donne son accord, dans un soucis de sécurité.

Des décisions modificatives budgétaires seront peut être à effectuer, dans ce cas, ce point sera étudié au prochain Conseil Municipal.

7. **ENQUÊTE PUBLIQUE PLU** : Monsieur le Maire fait part au Conseil que l'enquête publique concernant la révision du PLU se déroulera du 21 novembre au 21 décembre inclus. Le Commissaire enquêteur recevra au Mairie le jeudi 22 novembre de 9h30 à 12h30, le mardi 27 novembre de 16h00 à 18h30, le mardi 11 décembre de 16h à 18h30 et le vendredi 21 décembre, jour de clôture, de 8h30 à 11h30. Il précise que le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son rapport. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci

et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département (le Dauphiné e l'Eco des pays de Savoie), cet avis sera affiché notamment à la mairie, sur tous les panneaux d'affichage, et publié sur le site Internet de la commune. Une information sera également faite à la population dans le prochain bulletin d'infos.

8. **ENQUÊTE PUBLIQUE LE CHEMIN DES EPIEUTAIRE** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 07-13 du 26 mars 2007 relative au transfert du chemin rural des Epieutaires. L'enquête publique concernant ce dossier a débuté le 23 octobre et se clôturera le 7 novembre. Monsieur DUSSOLIET, Maire de Lovagny, a été désigné comme commissaire enquêteur et sera présent en Mairie le mercredi 7 novembre 2007 de 10h à 11h. Il rappelle au Conseil qu'il s'agit d'officialiser ce chemin qui est emprunté par tout le monde depuis une cinquantaine d'année (échange de terrains entre la Commune et Mme BAUMAN). Après cette enquête publique le bornage sera effectué.

9. **TRAVAUX SUR LA VILLE EN COORDINATION AVEC LA CCFU ET LE SILA** : Les travaux ont débuté courant octobre ; des adaptations et des rénovations sur le réseau pluvial s'avèrent nécessaires car les caniveaux en place par endroit, ne permettraient pas les croisements imposés par l'eau et l'assainissement. Pour une réfection complète de la partie avale de chez Collomb, où la voie est plus étroite, un devis de 30.000 Euros est présenté. Le Conseil Municipal donne un accord de principe ; la commission voirie est sollicitée pour validation des données techniques, tant sur les réseaux, la position des regards, que sur la réfection totale des enrobés pour une participation communale en complément des réfections prévues. En raison des obligations de garantir l'accès des services de secours sur l'amont du chantier, le SDIS demande un accès pour ces véhicules par le chemin des Savus ; suite à cette obligation de sécurisation, la commune prendra en charge sa part, (remise en état pour le service d'un chemin rural : activité agricole) estimée à environ 10.000 Euros.

Une information est également donnée quant au ramassage des ordures ménagères : quand le camion ne pourra pas passer, des grands conteneurs seront à disposition au 200 route de chez Cruz.

10. **PRESENTATION DES RAPPORTS DES SERVICES EXTERIEURS** : Monsieur le Maire présente les rapports d'activités de 2006 de la CCFU et du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien. Ces dossiers sont à disposition pour consultation au secrétariat de la Mairie.

11. **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET TELETHON** : Madame MACQUET demande à ce que les information ci-dessous paraissent dans le prochain bulletin d'infos :

a) *Cérémonie du 11 novembre* : le samedi 10 novembre : Messe à 18h30 à Nonglard, dépôt de gerbe à 19h15 suivi d'un vin d'honneur à la Mairie. Le dimanche 11 novembre : Messe à 10h00 à Poisy – Dépôt de gerbe à 11h45 à Lovagny.

b) *le Téléthon* : il aura lieu le dimanche 2 décembre, le CAN aurait besoin de l'aide de personnes bénévoles pour la préparation le samedi et pour le déroulement de la manifestation le dimanche.

Fin de séance à 22h30

Affiché le 31 octobre 2007